

*Initiatives ministérielles*

paiements de rajustement qui encouragent les bénéficiaires à dépendre de l'aide sociale, une fois ces paiements épuisés.

Nous sommes entièrement en faveur des gels dont nous faisons l'objet, ainsi que des gels dont font l'objet les hauts fonctionnaires et les députés. Nous profitons de cette occasion pour demander encore une fois au gouvernement de réduire considérablement les avantages dont jouissent les députés et qui ne sont pas conformes aux attentes du public.

Je veux parler du régime de retraite des députés qui nous permet de faire des cotisations plus élevées que la normale. De plus, pour que ce régime puisse conserver sa solidité, à long terme, le gouvernement y verse une part six fois plus grande que la nôtre.

C'est vraiment inacceptable à ce moment-ci, et je demande au gouvernement, encore une fois, de proposer des mesures sérieuses non seulement pour réduire les avantages de ce régime mais aussi pour faire en sorte que les énormes passifs accumulés ne soient pas simplement la responsabilité du contribuable mais que certains des bénéficiaires actuels qui, sans raison et de façon tout à fait irresponsable, se sont voté ce genre d'avantages soient également touchés par la réduction des coûts de ce régime à long terme.

Je voudrais également parler de la préoccupation que notre parti a au sujet des allocations pour frais non comptables qui sont utilisées comme supplément de salaire. Ces allocations sont très importantes. Je touche 3 000 \$ par mois pour le travail que je fais ici, mais je reçois aussi une allocation pour frais de 1 775 \$ qui ne m'oblige pas à rendre des comptes. Je n'hésite pas un instant à dire que mes frais en tant que député sont élevés et j'en rendrai compte. Toutefois, je sais que le total de cette rémunération et des autres comptes de frais qui figurent dans nos budgets de fonctionnement dépasse les frais que j'engage. Je suis certain qu'il dépasse les frais engagés par les députés qui habitent beaucoup plus près d'Ottawa. C'est un aspect que la Chambre devrait réexaminer avec soin pendant son étude de la rémunération des fonctionnaires ordinaires.

La partie II du projet de loi traite de la réduction des paiements de transfert aux provinces, notamment au titre du Régime d'assistance publique du Canada et des arrangements de transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Je ne commenterai pas longuement ces aspects pour l'instant, car je désire le faire à la suite de mes observations plus générales. Permettez-moi simplement de dire en résumé que, à bien des égards, ces mesures constituent un prolongement de certaines orientations actuelles du gouvernement.

Nous avons cependant des réserves. Nous avons dit pendant la campagne électorale que les paiements de transfert aux provinces sont considérables et que tout programme de réduction du déficit à long terme aura des conséquences sur ces paiements. Le gouvernement a décidé de les réduire et nous sommes d'accord. Cependant, il le fait sans avoir un plan d'action. Nous sommes donc préoccupés par quelques-unes des propositions qui sont

présentées ici et par les objectifs qu'elles visent. J'en discuterai dans quelques instants.

La partie III du projet de loi traite de la réduction des subventions au transport. Cette réduction s'ajoute à celles qui ont déjà été faites au titre des subventions accordées dans la région atlantique et dans le secteur du transport du grain de l'Ouest. Durant la campagne électorale, notre parti avait demandé que les sommes consacrées aux subventions au transport soit coupées ou réduites de façon générale.

● (1240)

Nous préférons que tout l'argent versé aux producteurs pour le transport des céréales soit intégré aux autres programmes agricoles et que le tout soit limité à deux ou trois programmes qui, essentiellement, offriraient aux producteurs un plus grand choix quant à leur façon d'utiliser l'aide gouvernementale, particulièrement en ce qui concerne le type et les méthodes de transport pour déplacer leurs produits. Voilà dans quel sens on voudrait voir le dossier évoluer.

Je tiens à souligner toutefois que nous approuvons le maintien de ces subventions uniquement tant et aussi longtemps que le jeu du marché n'est pas équitable pour tous les producteurs agricoles à l'échelle internationale. Nous préférons une approche multilatérale qui, par le truchement du GATT, favoriserait la diminution de ces subventions internationales et, par le fait même, une diminution de nos propres subventions.

Je remarque que cette question a déjà été soulevée à la Chambre des communes et que le gouvernement avait alors affirmé que tout le monde était de cet avis, ce qui n'est pas le cas, bien entendu. Il y a des gens, au Canada et surtout ailleurs, qui s'opposent par principe à tout genre de réduction, mais nous ne sommes pas prêts à sacrifier notre secteur agricole alors que d'autres secteurs ne subissent pas les mêmes compressions.

Comme je l'ai indiqué, la partie IV de ce projet de loi est peut-être celle que nous acceptons le plus difficilement. La Société Radio-Canada obtient, pour la première fois de son histoire, son propre pouvoir d'emprunt de l'ordre de 25 millions de dollars. À notre avis, ceci n'est qu'une façon bien mal camouflée d'accorder plus d'argent à la SRC sans augmenter ses subventions directes. Nous avons déjà vu le gouvernement restructurer la rationalisation et le programme de réduction des subventions à la SRC en les répartissant sur plusieurs années afin qu'il en coûte moins à la société et plus aux contribuables.

Qu'est-ce qui nous garantit que, dans le calcul des fonds demandés l'année prochaine, la SRC ne considérera pas l'augmentation des coûts entraînée par le remboursement de ces prêts comme un autre besoin financier? Autrement dit, ça pourrait être une façon pour la SRC d'obtenir une augmentation de son financement par un moyen détourné.

À notre avis, il faudra faire un examen en profondeur pour déterminer si l'on préfère une réduction considérable ou plutôt minime du budget de la Société Radio-Canada, de même qu'une réévaluation de son rôle et de son mandat. Les progrès de la technologie et les changements qui bouleversent le monde vont